

## Vietnam

A mon retour de Paris, je suis arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas possible de prendre une décision bien fondée sans être allé voir sur place les conditions dans lesquelles la CICS et notre délégation en particulier travaillaient ou sans m'être entretenu avec les chefs de gouvernement les plus directement intéressés. J'avais eu, comme vous le savez, plusieurs contacts avec le Secrétaire d'État américain à ce sujet et j'étais bien au courant de la position du gouvernement américain. Je voulais également connaître celle des autres gouvernements.

C'est ainsi que, le 13 mars, un groupe de représentants canadiens, qui n'était malheureusement pas entièrement représentatif de cette Chambre, s'est embarqué pour un voyage qui devait me mettre en contact avec les deux gouvernements vietnamiens, le gouvernement du Laos, ainsi qu'avec certains dirigeants du gouvernement révolutionnaire populaire et du Pathet Lao. Ce fut pour nous un endoctrinement très intense en ce qui a trait aux réalités avec lesquelles la CICS est aux prises ainsi qu'aux attitudes et aux politiques des gouvernements les plus directement intéressés. Je crois que tous ceux qui ont fait le voyage sont revenus avec au moins une impression commune: que la CICS ne s'acquitte pas des tâches que lui ont confiées les Accords de cessez-le-feu. Je suis également certain que la plupart de mes compagnons de voyage s'accorderont pour dire que s'il en est ainsi c'est bien malgré les meilleurs efforts déployés par la délégation canadienne pour en assurer le fonctionnement. Nous l'avons entendu de suffisamment de sources les plus diverses pour accepter comme un fait que sans l'énergie et l'ingéniosité de la délégation canadienne même l'établissement des divers organismes prévus par les Accords ne se serait pas produit aussi rapidement que ce fut le cas.

Bien que notre visite ait laissé chez la plupart d'entre nous des appréhensions quant aux activités et au succès de la CICS dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, on nous a aussi fait comprendre clairement que pour certains cela importait peu. Nous étions conscients depuis un certain temps que tous ne partageaient pas notre conception de l'observation et de la surveillance d'une trêve. Il existe d'autres points de vue avec lesquels nous ne cherchons pas querelle. Nous étions également conscients du fait qu'au moins quelques-unes des parties intéressées et plusieurs autres pays comme la Grande-Bretagne et le Japon étaient d'avis que le Canada devrait maintenir sa participation à la CICS mêmes si celle-ci ne répondait pas à nos normes. En toute honnêteté, monsieur l'Orateur, je dois avouer franchement que très peu de pays croyaient, malgré tous nos efforts pour faire connaître notre position, qu'il était vraiment possible que le Canada décide de se retirer de la CICS.

Mon voyage au Vietnam a certainement servi à convaincre certains de ces pays que nous étions effectivement prêts à le faire si, à notre avis, l'ensemble des dispositions n'était pas exécutable et ne servait pas la cause de la paix au Vietnam. Il en est ressorti un résultat salubre en ce sens qu'on a cessé de nous répéter combien tout allait pour le mieux au Vietnam et combien la CICS pourrait devenir une force vraiment vitale dans le maintien de la paix en Indochine. On a, au contraire, commencé à nous sortir des arguments quelque peu plus convaincants touchant un rôle totalement différent mais tout aussi vital que ne se rapporte aucunement à notre expérience antérieure et qui n'est aucunement mentionné dans le texte des Accords et des Protocoles. Ce rôle consisterait, en termes généraux, à constituer une présence internationale qui serait un signe de l'intérêt que la communauté mon-

diale continue à prêter à la situation vietnamienne. Même si la CICS n'est pas nécessaire à l'exécution des Accords, son absence serait considérée comme un signe que les Accords n'ont pas l'appui mondial et par conséquent, notre retrait deviendrait un nouveau facteur d'instabilité psychologique dans une situation déjà très peu stable.

Je voudrais faire deux remarques à l'égard de ce «rôle psychologique». D'abord, je ne suis pas convaincu que la CICS joue un tel rôle dans le mode de pensée des Vietnamiens. Deuxièmement, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que le Canada et les Canadiens jouent un tel rôle pendant une période de temps prolongée. En ce qui concerne les Nord-Vietnamiens, j'ai eu l'impression très nette qu'ils considèrent les textes des Accords et des Protocoles comme sacrés. Ils ont sans doute leur propre interprétation de ce que chaque article signifie exactement et cette interprétation mène sans doute pour eux à un Vietnam réuni par des moyens pacifiques ou à un Vietnam dont la réunification par la force serait justifiée du fait que les autres parties n'auraient pas «adhéré scrupuleusement aux Accords». Inutile d'ajouter que les autres parties ne partagent pas toutes ce point de vue.

Pour le gouvernement de la République du Vietnam, les Accords sont considérés comme l'occasion d'obliger les Nord-Vietnamiens à se retirer, sinon de son territoire, du moins de la table des négociations et d'avoir ainsi la possibilité de traiter directement avec l'autre partie sud-vietnamienne à la table des négociations sans l'intervention du Vietnam du Nord. Le gouvernement du Vietnam du Sud estime que dans une période de temps relativement courte elle saura si cette possibilité peut mener à un règlement négocié au Vietnam du Sud. Il reste à voir s'il s'agit là d'une aspiration réaliste.

Il n'imcombe pas au Canada, en tant que membre de la CICS, de juger des mérites de chacune de ces deux positions. Mais il est maintenant clair, ce qui n'était pas le cas il y a deux mois, qu'il faudra accorder à toutes les parties vietnamiennes un peu de temps pour leur permettre de montrer que leurs solutions sont réalisables; non pas de les mettre en œuvre, mais de montrer qu'elles sont réalisables. Une fois que la confiance régnera et qu'on aura amorcé une solution politique en respectant les conditions des deux parties, la paix ne sera plus aussi fragile qu'elle l'est à l'heure actuelle et la simple présence d'une commission internationale ne sera plus considérée comme un élément vital de la situation ou une telle commission sera en mesure de contribuer à une solution. D'un autre côté, si aucune des solutions politiques envisagées par l'une ou l'autre des parties ne s'affirme, on peut s'attendre à une reprise des hostilités sur une grande échelle malgré la présence d'un organisme d'observation ou de surveillance quelconque.

C'est en tenant compte de ce nouvel élément et des vastes répercussions auxquelles notre retrait immédiat pourrait donner suite et dont nous devrions assumer une certaine responsabilité que le gouvernement a décidé de ne pas exercer son option de se retirer après soixante jours, même s'il serait en droit de le faire par l'application raisonnable des critères qu'il a rendu publics. D'un autre côté, notre expérience, passée et courante, ne nous permet pas de nous engager à participer pour une période de temps indéfinie et sans conditions. Le gouvernement a donc l'intention d'informer les parties aux Accords que le Canada est disposé à maintenir sa participation, aux mêmes conditions qu'à l'heure actuelle, pour une période additionnelle de soixante jours, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai...